

**ALERTE**

**38 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion  
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS  
30 collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions.**

## **RECAPITULATIF DES 67 PROPOSITIONS D'ALERTE**

**APRES DEUX ANS DE PLAN PLURIANNUEL  
INTERMINISTERIEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :**

**Il est urgent de booster le plan et de le territorialiser !**

*26 janvier 2015*

## Les principes

- ✓ Le plan doit rester l'affaire du gouvernement tout entier, sous la houlette du Premier ministre.
- ✓ Le retour au principe de non discrimination doit être effectif.
- ✓ La participation doit être élargie à toutes les instances consultatives au plan national et local.

## Les propositions

### 1. Revenus

- ✓ L'indexation de l'APL sur l'IRL doit être maintenue.
- ✓ Le RSA activité et la prime pour l'emploi doivent être fusionnés.
- ✓ Des moyens suffisants doivent être prévus pour permettre un bon accès à la prestation et éviter qu'il y ait des perdants par rapport au système actuel parmi les personnes sous le seuil de pauvreté.
- ✓ Des moyens doivent être donnés aux missions locales pour pouvoir « aller vers » les jeunes les plus en difficulté en ce qui concerne la garantie jeunes.

### 2. Accès aux droits

- ✓ Simplifier l'accès aux droits et rendre automatique l'accès à certaines prestations en les couplant à d'autres.
- ✓ Poursuivre la sensibilisation des CCAS et des maires sur l'accès à la domiciliation.
- ✓ Soutenir au niveau politique les propositions de la DGCS.
- ✓ Améliorer le projet de loi de réforme de l'asile sur la domiciliation pour les personnes et familles non hébergées par le dispositif national d'accueil et pour celles hébergées à l'hôtel ou en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.
- ✓ Créer un fichier positif pour lutter contre le surendettement
- ✓ Créer les points conseils budget

### 3. Accès aux soins

- ✓ L'indexation sur le niveau de revenus doit être prise en compte pour l'accès à la CMUC et à l'ACS pour les personnes relevant de l'ASPA.
- ✓ Le seuil de la CMU-C doit être supérieur à celui de l'AAH et de l'ASPA.

- ✓ Les demandeurs d'asile doivent avoir accès à la CMU-C dès leur convocation en préfecture.
- ✓ Le droit à la CMU-C doit être pluriannuel.
- ✓ Le plafond de l'ACS doit être relevé afin d'intégrer les bénéficiaires de l'AAH et du complément de ressources à ce jour exclus de l'ACS.
- ✓ Le tiers payant doit être mis en place dans le secteur de la médecine générale.
- ✓ Le droit à l'Aide Médicale d'Etat doit être maintenu.
- ✓ Le principe d'affiliation directe des mineurs à l'assurance maladie doit être inscrit dans la loi Santé.
- ✓ Les moyens, les outils doivent être définis et mis en place pour la mise en œuvre du projet de loi Santé.
- ✓ Des dispositifs spécifiques doivent être développés, améliorés, pérennisés pour atteindre l'ensemble de la population, dans le cadre de la prévention des cancers, de la santé materno-infantile.
- ✓ Les PASS, maillon indispensable pour l'entrée dans un parcours de soins des personnes qui en sont les plus éloignées et leur maintien dans celui-ci doivent être financées à hauteur de l'enjeu.
- ✓ Les acteurs historiques de la prévention doivent être pris en compte dans le projet de loi de Santé.
- ✓ L'encadrement des tarifs des prestations d'optique et de soins dentaires prothétiques ne doivent pas être réservés aux seuls bénéficiaires de l'ACS mais doivent être étendus à l'ensemble de la population.
- ✓ Des mesures visant à la limitation des dépassements d'honoraires doivent être introduites. Les médecins secteur II devraient avoir obligation de faire un quota d'actes au tarif opposable, 20 % serait raisonnable.
- ✓ Une véritable politique de lutte contre les refus de soins doit être instaurée avec la mise en place d'un observatoire indépendant et d'une commission paritaire de surveillance composée de représentants des professionnels, de la sécurité sociale et des usagers.

#### **4. Refondation du travail social**

- ✓ La participation des travailleurs sociaux à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques sociales doit être effective.
- ✓ Les conclusions des Etats Généraux doivent prendre pleinement en compte le rôle capital joué par les associations dans l'accompagnement.

#### **5. Migrants**

- ✓ Le projet de loi sur l'asile doit également comporter les crédits correspondants, notamment pour permettre le désengorgement d'un dispositif totalement saturé.

- ✓ Le projet de loi sur l'immigration doit permettre de lutter contre les exclusions dont sont victimes les personnes étrangères et faciliter leur intégration dans notre société française.
- ✓ Le gouvernement doit revenir sur la circulaire d'août 2012 permettant l'insertion de la population Roms.
- ✓ Les pouvoirs publics doivent protéger tous les mineurs isolés étrangers.

## 6. Enfants et familles fragilisés

- ✓ Un service de la commune ou une association doit être désignée pour coordonner les parcours accueil des jeunes enfants.
- ✓ Des solutions d'accueil de jeunes enfants doivent être créées pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés pour 2013.

## 7. Hébergement et logement

- ✓ Créer plus de logements locatifs très sociaux publics et privés
- ✓ Augmenter les aides à la pierre pour le logement très social
- ✓ Mettre fin à la gestion saisonnière de l'hébergement
- ✓ Mettre en œuvre une Garantie universelle des loyers réellement universelle
- ✓ Généraliser l'encadrement des loyers dans les zones tendues
- ✓ Poursuivre les avancées en matière de SIAO

## 8. Emploi

- ✓ Les personnes doivent avoir la possibilité de bénéficier de durées progressives hebdomadaires de travail lorsque cela est nécessaire.
- ✓ L'ensemble des contrats aidés doivent pouvoir bénéficier de durées variables et progressives hebdomadaires afin de réellement s'adapter au parcours des personnes.
- ✓ Les associations proposent de mener une évaluation de l'impact des dérogations faites dans le cadre de la prolongation du CUI- CAE pour en mesurer l'impact sur les personnes concernées.
- ✓ La mise en relation entre les SIAE et les donneurs d'ordre d'un territoire pour faciliter la construction et l'accès aux marchés publics avec clause sociale doit être renforcée.
- ✓ Le choix des opérateurs qui pourront réaliser la médiation active doit être examiné.
- ✓ Sécuriser le financement du dispositif d'une généralisation de Potentiel Emploi, garantir la qualité des interventions (en termes d'information et d'orientation), et maintenir une évaluation du dispositif au regard de son coût.

- ✓ Instaurer une harmonisation des politiques sur le territoire, et des travaux avec le CREFOP.
- ✓ Inscrire l'insertion parmi les missions du CNEFOP et des CREFOP.
- ✓ Parvenir à un Accord National Interprofessionnel sur les chômeurs de longue durée et à une prise en compte beaucoup plus forte de leurs besoins en formation dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.
- ✓ Abonder le Compte Personnel de Formation pour les demandeurs d'emploi à la hauteur de ce qui est requis pour acquérir la qualification et la certification nécessaires à la poursuite de leur parcours professionnel, en sollicitant l'avis des associations accompagnant ces personnes.

## 9. Alimentation

- ✓ Les politiques de lutte contre la pauvreté doivent intégrer l'accompagnement par l'alimentation.

## 10. Gouvernance

- ✓ Décliner le plan au niveau territorial
- ✓ Etablir un véritable diagnostic local débouchant sur un plan territorial
- ✓ Mettre en place une « structure projet » souple au niveau national pour aider et soutenir les initiatives locales de territorialisation, et que le lien soit fait avec la démarche AGILLE.

## 11. Conclusion

- ✓ Mener une politique beaucoup plus préventive, pour intervenir plus tôt, en amont de l'exclusion.
- ✓ Revaloriser le RSA socle de 25 % en cinq ans, comme cela a été fait pour l'AAH et le minimum vieillesse.
- ✓ Créer un droit à l'accompagnement, dans le cadre des Etats généraux du travail social.
- ✓ Mieux articuler l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel en généralisant les démarches d'accompagnement global qui se mettent actuellement en place sur les territoires.
- ✓ Donner enfin un toit à chacun : le droit à un toit doit devenir une priorité nationale. C'est une question de volonté et de priorité politique.
- ✓ Donner de la visibilité sur la mise en œuvre du plan d'urgence de relogement des personnes prioritaires DALO.
- ✓ Réindexer dès maintenant l'APL sur l'indice de référence des loyers.

- ✓ Généraliser la participation des personnes accueillies ou accompagnées aux plans national et local.
- ✓ Renforcer l'accès au droit à l'éducation dès le plus jeune âge.
- ✓ Améliorer le droit à la formation, notamment pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Prévoir un abondement du Compte personnel de formation pour les demandeurs d'emploi à la hauteur de ce qui est requis pour acquérir la qualification et la certification nécessaires à la poursuite de leur parcours professionnel. Faciliter l'entrée des demandeurs d'emploi de longue durée dans des emplois pérennes.
- ✓ Soutenir davantage le rôle et la place des associations de solidarité, notamment par le maintien des financements et par un changement de regard : ne plus les considérer comme des prestataires de services que l'on met en concurrence, mais comme des partenaires qui développent un projet utile à la cohésion sociale.